



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
  
DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU VENDREDI 9 JUIN  
2023

**OBJET : Cession d'un immeuble 16 Place du Commerce**

**Délibération n° 2023-050 bis – Abroge et remplace la délibération visée le 12 juin 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VENDREDI NEUF JUIN A DIX NEUF HEURES TRENTE,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023,  
s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE,  
Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, André EVRARD, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** Mme Corinne LAFFITTAU A MME Isabelle MÉCHIN, M. DIDIER MARTIN A M. Claude POMIES, Mme Evelyne PISSOAT A M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI, M. Alexandre MARTIN A MME Paulette SAINT-GERMAIN.

**EXCUSEES :** Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b> <b>Conseillers Municipaux présents : 22</b> <b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 5</b> <b>Conseillers Municipaux excusés : 2</b></p>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu le plan figuratif de la parcelle cadastrée section CK n° 188 sise 16 Place du Commerce à Aire sur l'Adour (40800),  
Vu la demande de M. Arnaud PANÉ-FARRÉ, en vue d'acquérir cet ensemble immobilier appartenant au domaine privé de la commune, moyennant la somme de 200 000 euros,  
Vu l'avis du service des Domaines en date du 26 mai 2023,  
Vu le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune,  
Vu le rapport présenté par M. le Maire,



Considérant que la parcelle où se situe l'immeuble cadastrée section CK n°188 sise 16 Place du Commerce à Aire sur l'Adour (40800) appartient au domaine privé de la commune,  
Considérant le souhait de M. Arnaud PANÉ-FARRÉ de se porter acquéreur de ce bien immobilier, moyennant la somme de 200 000 euros,  
Considérant l'intérêt général manifeste de cette opération,  
Considérant qu'en date du 26 mai 2023, le service des Domaines a évalué cette parcelle à 220 000 euros,  
Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un diagnostic immobilier,  
Considérant que rien ne s'oppose à la vente de ce bien immobilier qui est devenu sans aucune utilité pour la commune,  
Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier,

Après en avoir délibéré et par 20 voix pour et 7 contre (M. Jérémy MARTI, Mme Florence GACHIE, M. Yves Jean CAZABAN, Mme Paulette SAINT-GERMAIN, M. Alexandre MARTIN, Mme Isabelle MAUMUS, M. Jean-Pierre TRABESSE), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accepter la cession de la parcelle cadastrée section CK n° 188 constituant un immeuble d'une superficie de 220 m<sup>2</sup> à Aire sur l'Adour (40800) et appartenant au domaine privé de la commune, au profit de M. Arnaud PANÉ-FARRÉ, et ce moyennant la somme de 200.000 euros.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et notamment le sous-seing privé et l'acte de vente de cet immeuble qui seront passés devant notaire.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 19 juillet 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire, certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-